

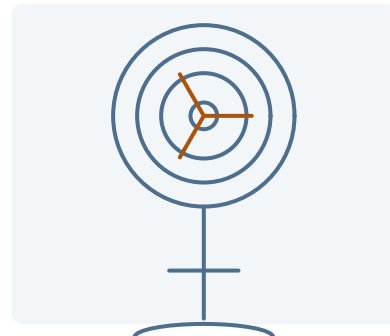
Rafraîchir vos locaux de travail — décret n° 2025-482

BRASSEUR D'AIR

TYPHON 50

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type	Brasseur d'air 2-en-1 — sol ou mural
Puissance maximale	110 W
Diamètre	50 cm — 20 pouces
Hélice	5 pales
Vitesses	3 niveaux
Orientation	réglable haut/bas
Fixation	murale compatible
Flux d'air	fort débit
Fonctionnement	silencieux
Moteur	cuivre haute qualité



USAGE RECOMMANDÉ

Grands volumes et hauteurs sous plafond : atelier, entrepôt, hall — traite le volume, pas seulement le poste.

CE QUE DIT LE DÉCRET

Le décret impose d'évaluer le risque chaleur et de le prévenir par des moyens adaptés — sans imposer d'équipement précis. Ce matériel peut être l'un de ces moyens, à consigner dans votre plan de rafraîchissement annexé au document unique.

Groupe Fortus — importateur-distributeur en ventilation et traitement de l'air

FORTUS — SARL au capital de 260 000 € — RCS Bobigny 539 758 854 — SIRET 539 758 854 00027 — TVA FR90 539 758 854

Siège : 57 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | contact@conformite-entreprises.fr

Groupe Fortus est une société privée. Support commercial n'émanant d'aucune administration. Le décret n° 2025-482 n'impose aucun équipement précis.
Caractéristiques communiquées par le fabricant. Visuels schématiques non contractuels.